

Environnement

Objectifs

- Gérer les ressources naturelles locales (sol, eau, énergie, forêt-bois, matériaux minéraux, valorisation des déchets) dans une logique de durabilité régionale et transfrontalière.
- Préserver et valoriser les espaces naturels et paysages, ainsi que leurs interconnexions.
- Maîtriser les émissions de polluants (NOx, PM10, Ozone) et de gaz à effets de serre, ainsi que les nuisances sonores.
- Maîtriser les risques naturels et technologiques, notamment les risques liés aux crues des cours d'eau.

Stratégies

- Assurer une prise en compte systématique des exigences et objectifs environnementaux tout au long du processus d'établissement et de mise en oeuvre du Schéma d'agglomération (démarche d'Evaluation environnementale stratégique).
- Intensifier la collaboration transfrontalière dans chaque domaine de l'environnement (eau, ressources énergétiques, nature et paysage, air et climat, ressources en matériaux et déchets, risques industriels, etc.) par le biais d'actions sectorielles.

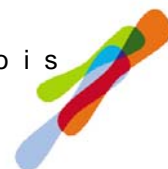
Actions

- Eau (n°130).
- Energie (n°131).
- Qualité de l'air (n°132).
- Ressources en matériaux et déchets (n°133).
- Risques Industriels et technologiques (n°134).
- Nature et paysage (n°135).

Concernant la problématique du bruit, l'échelle territoriale du Projet d'agglomération, ainsi que le degré de précision des données qui lui sont associées, ne permettent pas une appréhension rigoureuse et cohérente de la problématique des émissions et immissions sonores.

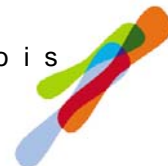
A ce titre, il faut souligner le fait que les options « urbanisation-mobilité » du Projet d'agglomération intègre une volonté de minimisation des nuisances environnementales, notamment au niveau des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, ainsi que de pollution sonore.

Dès lors, la mise en œuvre de ces options se fera de manière coordonnée avec les mesures environnementales déjà initiées actuellement (programmes d'assainissement du bruit routier, plan d'assainissement de la qualité de l'air, ...).



Eau		130
Projets clés	Pérenniser les ressources en eau ; maîtriser le, régime hydrologique des cours d'eau ; protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux.	
Coûts	A définir	
		toute l'agglomération

<p>Nature et ambition de l'action</p> <p>Objectifs</p>	<p>▪ Nature et ambition de l'action</p> <p>Cette action se décompose en trois axes :</p> <p>Partager et pérenniser les ressources en eau.</p> <p>La ressource en eau est répartie de façon inégale dans le périmètre du Projet d'agglomération. Certains secteurs rencontrent déjà des problèmes tant qualitatifs que quantitatifs, qui s'aggraveront avec le développement et l'urbanisation. Des solutions de partage équitable de l'eau, respectueuses du développement durable devront être trouvées. Dans ce contexte, plusieurs actions concrètes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des ressources avec une appréciation quantitative et qualitative. - Inventaire des entreprises distributrices et leur périmètre d'adduction. - Evaluation des situations problématiques actuelles ou dans un proche avenir. - Solutions lors de situations de crise. <p>Maîtriser le régime hydrologique des cours d'eau.</p> <p>L'urbanisation induit des dégradations des régimes hydrologiques des cours d'eau conduisant à une augmentation des risques d'inondation et d'érosions pour les zones situées à l'aval. Par ailleurs, en modifiant le cycle de l'eau, elle rend les étiages encore plus sévères, mettant ainsi en péril l'équilibre écologique des milieux. La maîtrise des régimes est un enjeu majeur du Projet d'agglomération car elle permet de définir des périmètres de développement exempts de risque et assurer une protection durable du bâti existant. Elle passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection des zones humides. - La protection, voir la réhabilitation des secteurs d'expansions de crues. - Une application stricte des critères de gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées. <p>S'inscrivant dans un esprit de solidarité amont-aval, la maîtrise des régimes implique une coordination transfrontalière forte, autant pour les études que pour les réalisations.</p> <p>Pour être équitable, la mise en place d'une politique transfrontalière de gestion des eaux pluviales doit donc s'appuyer sur une méthodologie commune. L'harmonisation des outils, en</p>
--	--



particulier au travers d'une modélisation hydrologique et hydraulique des écoulements, permettra notamment d'assurer un niveau homogène de protection contre les crues sur tout le périmètre du Projet d'agglomération.

Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux.

Le développement urbain mal maîtrisé est un facteur important de perturbation des milieux aquatiques naturels par ses effets sur la qualité des eaux, les régimes hydrologiques et l'écomorphologie. Les cours d'eau constituent dans bien des cas la colonne vertébrale des réseaux écologiques. Le Projet d'agglomération devra être en mesure de concilier les exigences de la nature avec celles du développement urbain en assurant notamment la mise en réseau par les corridors « verts-bleus » des différents réservoirs écologiques.

Assainissement

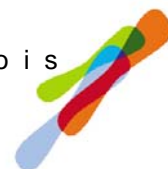
En ce qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées, la collaboration transfrontalière et intercantonale est déjà très bien instaurée. En effet, les stations d'épuration (STEP) genevoises traitent actuellement les eaux usées provenant de près de 36'000 habitants de France voisine, alors que, dans l'autre sens, les eaux usées produites par environ 1'200 habitants du canton de Genève sont traitées dans des STEP françaises. De même, les eaux usées d'environ 550 habitants genevois sont traitées dans des STEP vaudoises. A partir de 2009, environ 40'000 habitants supplémentaires du Pays-de-Gex seront raccordés sur la nouvelle STEP genevoise de Bois-de-Bay. De par l'abandon des petites unités de traitement au profit d'une centralisation dans de plus grandes STEP, cette collaboration transfrontalière et intercantonale permet d'une part une rationalisation des coûts de l'assainissement et d'autre part une meilleure performance de traitement avec des rejets dans des milieux récepteurs moins sensibles. Elle perdurera dans le cadre du Projet d'agglomération et de nouveaux partenariats locaux et/ou régionaux devront être étudiés à chaque fois que l'occasion se présentera, notamment lors du renouvellement d'installations d'épuration anciennes ou lors de développements de l'urbanisation dans des secteurs proches des limites cantonales ou nationales.

▪ **Objectifs**

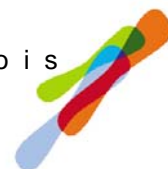
La mise en place d'une politique globale et d'une gestion durable de l'eau nécessite une importante coordination entre les objectifs de protection et de gestion des eaux et les mesures d'aménagement et de développement du territoire. Cela implique notamment la prise en compte systématique de la problématique eau dans les outils d'aménagement du territoire tels que plan directeur cantonal et communal, schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, plans d'aménagement, etc.

Les différentes actions initiées dans le cadre des contrats rivières devront être mises en réseau et pérennisées. Ces derniers arrivant à échéance entre 2011 et 2012 de nouveaux outils institutionnels et opérationnels devront leur succéder comme les schémas de protection d'aménagement et de gestion des eaux français (SAGE) et leurs équivalents genevois (SPAGE).

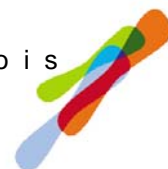
L'opportunité de la constitution d'une communauté de l'eau transfrontalière doit être examinée afin de garantir une gestion optimale et durable des ressources dans un contexte



	<p>hydrographique cohérent (masse d'eau au sens de la directive cadre européenne) ainsi que faciliter l'assainissement des eaux.</p> <p>Toutes ces actions doivent se placer dans un principe de solidarité en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partage des ressources (zones riches ou limitées), - Protection contre les crues (amont – aval), - Protection des milieux (mise en réseaux).
Porteur de l'action (potentiels)	Groupe de travail « Gestion de la ressource en eau » de la Commission « Logement et environnement » du CRFG, DDAF, DDASS, etc.
Calendrier	2008-2009.
Modalités d'évaluation	En cours de définition et de négociation.
Liens avec les autres thématiques du Projet	Urbanisation, mobilité, économie, agriculture.

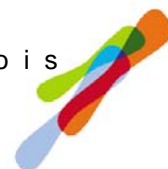


Eau					N°130	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Partager et pérenniser les ressources en eau : définition axes de travail	nd			2008-2009		CRFG
Maîtriser le régime hydrologique des cours d'eau : définition axes de travail	nd			2008-2009		CRFG
Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux : définition des axes de travail	nd			2008-2009		CRFG

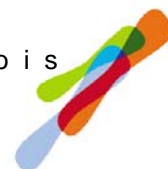


Energie		131
Projets clés	Cadre commun, revalorisation des bioénergies, valorisation concertée des sources d'énergie renouvelables	
Coûts	A définir : programmes nationaux, régionaux, cantonaux et locaux d'incitation au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Le partenariat public - privé dans le cadre du développement d'infrastructures énergétiques et de contracting	
		toute l'agglomération

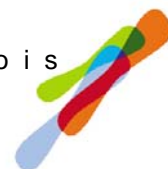
<p>Nature et ambition de l'action</p> <p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature et ambition de l'action <p>Cette action se décompose en trois axes :</p> <p>Cadre commun harmonisé</p> <p>Définir un cadre commun et harmonisé à l'échelle de l'agglomération à partir des réglementations, outils de planifications et stratégies applicables aux différentes entités territoriales (objectifs de qualité, indicateurs de suivi, maîtrise de la demande et diversification des sources d'énergie, cadastre des énergies).</p> <p>Revalorisation des bioénergies</p> <p>Encourager les initiatives publiques ou privées visant à développer la fabrication, l'approvisionnement et l'utilisation de bioénergie (biocarburants, biocombustibles) ayant un écobilan de production et d'approvisionnement positif, tout en donnant la priorité à l'agriculture nourricière et à la valorisation des coproduits et sous-produits d'origine agricole et de la production forestière..</p> <p>Valorisation concertée des sources d'énergies renouvelables locales</p> <p>Etablir une stratégie commune de valorisation des énergies renouvelables locales : biomasse ; géothermie, valorisation des rejets thermiques – écologie industrielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs <p>Au travers de programmes et projets concertés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et encourager la maîtrise de l'énergie. - Utiliser des énergies propres, renouvelables. - Engager et protéger les ressources locales. - Développer l'accès facile aux énergies renouvelables.
--	---



<p>Porteur de l'action</p> <p>Partenaires associés à l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porteur de l'action <p>En cours de définition : les services énergétiques des cantons, plus précisément le ScanE pour le canton de Genève, la Division énergie du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) pour le canton de Vaud, le CFRG (atelier énergie en constitution).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenaires associés à l'action <p>- En cours de définition : ScanE, la Division Energie du SEVEN, CFRG, CUEPE. Les gestionnaires des ressources locales (pour Genève les services concernés par le potentiel des forêts, le potentiel des eaux, le potentiel énergétique agricole, etc. Les producteurs et distributeurs de prestations énergétiques (pour Genève les SIG, contracteurs PPP, etc.). Les concepteurs de solutions énergétiques territoriales (bureaux d'études, entreprises, etc.). Les entités académiques (CUEPE thèse sur l'évaluation des ressources locales, etc.).</p> <p>- DRIRE, ONF, DDE, Air de l'Ain et des Pays de Savoie.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>Définition 2008-2009.</p>
<p>Evaluation et suivi de l'action</p>	<p>En cours d'élaboration.</p>
<p>Liens avec les autres thématiques du Projet</p>	<p>Urbanisation, mobilité, économie, agriculture, environnement (Qualité de l'air, nature et paysage).</p>

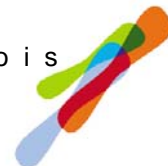


Energie					N°131	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Cadre commun, revalorisation des bioénergies, valorisation concertée des sources d'énergie renouvelables : contenu et modalités à préciser	nd		1	2008-2009	nd	Services Energétiques, CRFG

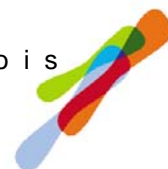


Qualité de l'air		132
Projets clés	Cadastre des émissions de polluants, algorithme de prévisions journalières de concentrations de polluants, programme de mesures d'assainissement.	
Coûts	En cours de définition.	
		toute l'agglomération

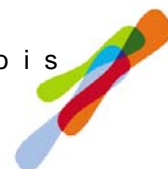
<p>Objectifs</p> <p>Etat d'avancement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un cadastre des émissions de polluants, représentant l'ensemble des sources dans la région franco-valdo-genevoise. - Construire un algorithme permettant d'élaborer des prévisions journalières de concentrations de polluants tels que le dioxyde d'azote, les particules fines et l'ozone valables pour l'ensemble de l'agglomération transfrontalière. - Mettre en place un programme de mesures d'assainissement de l'air au plan de l'agglomération franco-valdo-genevoise, visant notamment la limitation des émissions dues au trafic individuel motorisé. ▪ Etat d'avancement <p><i>Cadastre des émissions et prévision des immissions à l'échelle de l'agglomération</i></p> <p>La première étape de l'action est d'élaborer un cadastre des émissions des différentes sources polluantes de l'agglomération transfrontalière, basé sur les données à disposition d'un côté et de l'autre de la frontière, la difficulté résidant dans le fait que le système utilisé par la Suisse pour évaluer les émissions polluantes est différent du système français.</p> <p>Actuellement une comparaison des cadastres français (Ain et Haute-Savoie) et genevois est en cours pour voir où sont les différences principales et comment arriver à harmoniser les systèmes. Ces cadastres, utilisables pour la partie franco-genevoise de l'agglomération, devraient être à disposition à l'automne 2007. Ils permettront non seulement de montrer quelle est la situation actuelle des émissions mais également de voir quel serait l'impact de mesures de limitation du trafic ou d'assainissement de l'air.</p> <p>En parallèle les cantons romands, dont notamment ceux de Genève et de Vaud, ont lancé un projet commun dont l'objectif est d'harmoniser les cadastres des émissions de polluants dans la région romande de manière à pouvoir là aussi avoir une vue plus large que l'échelle cantonale. Ce projet complexe devrait durer plusieurs années.</p> <p>Enfin, les travaux concernant la recherche d'un algorithme permettant d'élaborer des prévisions de concentration des polluants au niveau du canton de Genève, ont également débuté dans le cadre d'une collaboration entre MétéoSuisse et le Service cantonal de protection de l'air. Afin d'étendre l'étude à l'agglomération franco-valdo-genevoise une</p>
---	--



	<p>collaboration avec l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie ainsi que le canton de Vaud est envisagée.</p> <p>Programme d'assainissement de l'air</p> <p>L'objectif est de mettre sur pied un programme de mesures d'assainissement de l'air coordonnées destiné à limiter les émissions de toutes les sources importantes de polluants de l'agglomération. Ce programme comprendra notamment des mesures concernant la maîtrise de l'étalement urbain et la mise en place d'un réseau performant de transports publics, d'où son articulation étroite avec le volet urbanisation et mobilité.</p> <p>La révision du Plan de mesures d'assainissement de la qualité de l'air 2003-2010 du canton de Genève est actuellement en cours. Les mesures seront discutées avec les autorités du canton de Vaud et de France voisine et éventuellement complétées avec des actions supplémentaires prises au niveau de l'agglomération.</p>
<p>Porteur de l'action</p> <p>Partenaires associés à l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porteur de l'action - Canton de Vaud : Département de la sécurité et de l'environnement et Service de l'environnement et de l'énergie. - Canton de Genève : Département du territoire et Service cantonal de protection de l'air. - France : L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenaires associés à l'action Météo Suisse.
<p>Liens avec les autres thématiques du Projet</p>	<p>Urbanisation, mobilité, environnement (énergie).</p>

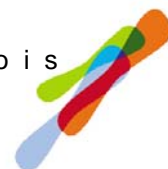


Qualité de l'air					N°132	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Cadastre des émissions et prévision des immissions	nd		1	2008-2009	nd	Services de protection de l'Air, Département du Territoire, Air de l'Ain et des Pays de Savoie
Programme d'assainissement de l'air	nd		1	2008-2009	nd	

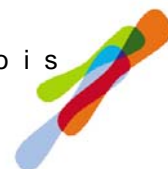


Ressources en matériaux et déchets		<h1>133</h1> <p>toute l'agglomération</p>
Projets clés	Gestion durable des matériaux de construction ; inventaire global des problématiques.	
Coûts	Cette action devrait éventuellement donner lieu à quelques mandats, par exemple pour le recensement des volumes de décharge ou la planification des installations (coût estimatif 30-50 KCHF, à financer par les partenaires). Pour le reste, il s'agira avant tout de créer et d'entretenir les contacts entre les administrations et les divers acteurs de la société civile, de part et d'autre des frontières cantonales et nationales.	

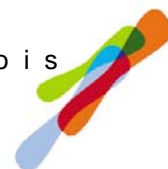
<p>Nature et ambition de l'action</p> <p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature et ambition de l'action <p>Cette action se décompose en deux axes :</p> <p><i>Gestion durable des matériaux de construction</i></p> <p>Établir un concept de gestion durable des matériaux de construction à l'échelle de l'agglomération intégrant une vision globale : valorisation des matériaux recyclés – gestion durable des gisements naturels et des volumes de stockage.</p> <p><i>Inventaire global des problématiques</i></p> <p>Réaliser un inventaire global des problématiques afin d'identifier les mesures d'optimisation et les opportunités à l'échelle franco-valdo-genevoise (p.ex. harmonisation des politiques de tri à la source ; identification des choix stratégiques futurs nécessitant une concertation, notamment en matière d'incinération et de recyclage ; évaluation d'opportunités particulières, par exemple en matière de traitement des déchets verts).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs <p>Concernant la gestion durable des matériaux de construction, l'objectif premier est d'assurer l'approvisionnement local de la région en matériaux de construction, de même qu'en volumes de décharge pour les matériaux d'excavation et déblais. Ces matériaux étant de loin la principale ressource, en terme de tonnages, utilisée par l'économie, il y a tout intérêt à économiser les réserves locales de gravier et de volumes de décharge, afin d'éviter des transports coûteux et polluants depuis des régions plus éloignées.</p> <p>Pour les problématiques liées à la gestion des déchets, comme d'ailleurs aussi pour les matériaux de construction et les déblais, l'objectif d'une meilleure coordination au niveau de la région est de répartir judicieusement les installations, de sorte à éviter au maximum les transports inutiles et les nuisances pour les riverains des installations, ainsi qu'à optimiser les coûts. Des solutions de transports multimodaux (transfert de la route au rail ou bateau) exerçant des impacts environnementaux moindres doivent également être recherchées.</p>
--	---



<p>Porteurs de l'action</p> <p>Partenaires associés à l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porteurs de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail « gestion des déchets » du CRFG. ▪ Partenaires associés à l'action <ul style="list-style-type: none"> - Direction régionale industrie recherche et environnement (DRIRE) Rhône-Alpes, subdivision d'Annecy. - Direction départementale de l'équipement (DDE) de la Haute-Savoie, cellule environnement. - Service des eaux, sol et de l'assainissement du canton de Vaud (SESA).
<p>Calendrier de réalisation de l'action</p>	<p>Le groupe de travail « gestion des déchets » du CRFG est en cours de constitution. Il devrait pouvoir se réunir pour la première fois à l'automne 2007. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2008.</p>
<p>Evaluation et suivi de l'action</p>	<p>Validation politique par le Comité de pilotage du Projet d'agglomération ainsi que dans le cadre des plans directeurs respectifs des diverses collectivités.</p>
<p>Liens avec les autres thématiques du Projet</p>	<p>Logement et mobilité.</p>

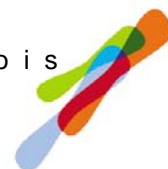


Ressources en matériaux et déchets					N°133	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Gestion durable des matériaux de construction, inventaire global des problématiques	nd (30à50 KCHF)			2008	nd	CRFG

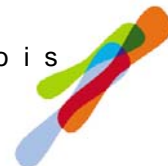


Risques industriels et technologiques		134
Projets clés	Carte de synthèse des installations à risques.	
Coûts	Montant à déterminer : convention PRODIGE (Ordre de grandeur : 100'000 €).	
		toute l'agglomération

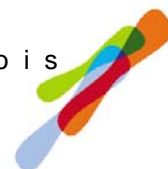
<p>Nature et ambition de l'action</p> <p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature et ambition de l'action <p>Carte de synthèse des installations à risques</p> <p>Etablir, dans un premier temps, une carte de synthèse pour le SITL des installations à risques sur l'ensemble du canton de Genève, le district de Nyon ainsi qu'un pourtour de 10 kilomètres sur la portion française du territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette carte permettra d'identifier les éventuelles implications et contraintes à considérer pour le développement territorial.</p> <p>Dans un deuxième temps, en fonction des besoins et des moyens, le périmètre d'application de cette carte pourrait être élargi.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs <p>Assurer une prise en compte systématique des contraintes et implications liées aux risques industriels et technologiques dans la cadre de la définition et du choix des options d'aménagement.</p>
<p>Porteurs de l'action</p> <p>Partenaires associés à l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porteurs de l'action <p>SITG, PRODIGE (Convention CRFG en cours de préparation par M. Minier SSIGE).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenaires associés à l'action <ul style="list-style-type: none"> - DRIRE Rhône-Alpes, - Préfecture de la région Rhône-Alpes, - Pôle risques technologiques du Ministère de l'intérieur, - Bureau des risques technologiques du Ministère de l'Ecologie et du développement durable, - Section sécurité des installations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), - Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), - Service de l'environnement et de l'énergie du Canton de Vaud (SEVEN), - Commission interdépartementale CIRMA.
<p>Calendrier</p>	<p>Réalisation en automne 2007 d'une Convention d'échange des données au sein du CRFG et atelier de travail sur l'annexe technique traitant du contenu technique des données.</p>



Evaluation et suivi de l'action	Indicateurs et rapport d'avancement du Projet.
Liens avec les autres thématiques du Projet	Urbanisation et mobilité.

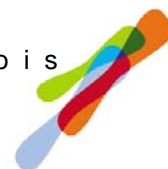


Risques industriels et technologiques					N°134	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Carte de synthèse des installations à risques	100	58,8	1	2008	nd	Convention PRODIGE (CRFG)

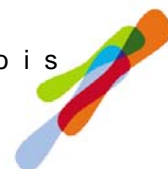


Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles du bassin genevois		<h1>135</h1> <p>toute l'agglomération</p>
Projets clés	<p>Identifier et gérer les ensembles paysagers et les « hot-spots » de biodiversité.</p> <p>Maintenir et rétablir les corridors biologiques, notamment, entre ces sites de valeur particulière.</p> <p>Préserver les espèces patrimoniales de faune et flore les plus menacées par des plans d'actions transfrontaliers.</p>	
Coûts	Estimé : 2'000.KCHF (1'200 K€)	

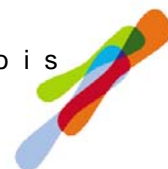
<p>Nature et ambition de l'action</p> <p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature et ambition de l'action <p>Les richesses naturelles et paysagères du bassin genevois (lacs et rivières, arbres et forêts, campagne et montagnes, faune et flore sauvages) font partie des atouts essentiels de la région genevoise pour la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs. Ces richesses sont toutefois menacées par certaines formes de développement en cours de l'agglomération genevoise.</p> <p>Cette action se propose de préserver et de valoriser ces richesses au bénéfice de la population résidente, dans le contexte d'une urbanisation croissante et dans le respect des principes du développement durable. Elle vise à organiser la protection des secteurs les plus riches, en les reliant entre eux et en favorisant la biodiversité et le paysage sur l'ensemble du périmètre du Projet d'agglomération. Ceci tout en maintenant un contact rapproché entre les surfaces urbaines et celles à caractère naturel (pénétrantes de verdure)</p> <p>Elle se fonde sur l'expérience des gestionnaires de ressources naturelles, et notamment sur les acquis de 4 projets Interreg transfrontaliers réalisés ces dernières années (sur les milieux naturels, les corridors biologiques et deux espèces de la grande faune).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs <p>Identifier et gérer les ensembles paysagers et les « hot-spots » de biodiversité.</p> <p>Les sites de valeur particulière pour la nature et paysagères sont connus et gérés de manière très inégale au sein du périmètre du Projet d'agglomération. Certains secteurs sont mal connus, d'autres ont subi des dégradations importantes ces dernières années. Un premier inventaire de ces sites a été entrepris dans le contexte de la collaboration transfrontalière, mais un catalogue complet doit être établi afin de fixer les priorités régionales. Plusieurs actions concrètes sont ainsi proposées :</p> <p>Cartographie des milieux naturels du bassin genevois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des sites protégés (réserves naturelles, sites « d'importance nationale », ZNIEF, sites Natura 2000, etc.).
--	--



	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des sites de valeurs paysagère particulières (hiérarchisation). - Echange et coordination dans les méthodes de gestion (entretien des milieux, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, gestion du public, etc.). - Identification des besoins d'interpénétration du naturel dans le bâti. <p>Maintenir et rétablir les corridors biologiques, notamment, entre les sites de valeur particulière.</p> <p>Isolés, les sites de valeur particulière vont perdre progressivement leur intérêt faunistique, floristique et même paysager et récréatif. La mise en réseaux, voire le rétablissement de corridors interrompus, joue un rôle essentiel dans la préservation à long terme de ces sites. Cette mise en réseau permet aussi de valoriser le paysage à grande échelle, et jusque dans les villes, en y préservant, voir en y réintroduisant des éléments de nature et de biodiversité. Dans ce contexte plusieurs actions concrètes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des principaux corridors biologiques afin d'avoir les bases pour assurer la préservation des plus importants par le biais de mesures d'aménagement du territoire. - Développement des réseaux favorables à la biodiversité et au paysage (réseau agro-environnementaux, programmes « nature et économie » et « nature en ville », contrats rivières avec projets de renaturation des cours d'eau, etc.). - Identification des principaux obstacles à la migration de la faune et étude de projet permettant de désenclaver les secteurs les plus isolés (projet de ponts biologiques sur les axes de transports et rétablissement de la circulation dans et le long des cours d'eau). <p>Préserver les espèces patrimoniales de faune et flore les plus menacées par des plans d'actions transfrontaliers.</p> <p>Certaines espèces de faune et de flore de grande valeur patrimoniale ont atteint une situation telle que les approches globales ne peuvent pas assurer leur survie. Dans ces cas, les actions pour la préservation des sites et des milieux doivent être complétées par une protection ciblée de ces espèces. Dans ce contexte plusieurs actions concrètes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des priorités régionales par la mise en place de listes rouges régionales pour la faune et la flore. - Echange d'expérience et coordination des actions de protection ciblées (y compris programmes de translocations et de réintroductions).
<p>Pilotage de l'action</p> <p>Porteur de l'action (potentiels)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage <p>Projet d'agglomération et administrations en charge de la protection de la nature et du paysage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage <p>Administrations, conservatoires et ONG en charge de la protection de la nature et du paysage, y-compris gestionnaires de la faune (chasse et pêche).</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2008-2009</p>



Modalités d'évaluation	En cours de définition (plan d'assurance qualité).
Liens avec les autres thématiques du Projet	Espaces agricoles (fiche n°111), cours d'eau (fiche n°130), urbanisation, mobilité, économie, observation (données de base).



Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles du bassin genevois					N°135	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Identifier et gérer les ensembles paysagers et les « hots-spots » de biodiversité	nd		1	2008-2009	nd	Administrations conservatoires + ONG en charge de la protection de la nature et du paysage + PA
Maintenir et rétablir les corridors biologiques, notamment, entre les sites de valeur particulière						
Préserver les espèces patrimoniales de faune et flore les plus menacées par des plans d'actions transfrontaliers						